



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0707

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Economie sociale et solidaire (ESS) - Attribution d'une subvention à l'association Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA) pour son programme d'actions 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0707**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Economie sociale et solidaire (ESS) - Attribution d'une subvention à l'association Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA) pour son programme d'actions 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA) est une association reconnue d'utilité publique dont le rôle a été renforcé par la loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) du 21 juillet 2014. Elle assure, au plan régional, une mission générale de promotion et de développement de l'ESS.

Constituée des entreprises de l'économie sociale et solidaire et des organisations professionnelles régionales, la CRESS assure, au bénéfice des entreprises de l'économie sociale et solidaire, 4 grandes missions :

- la représentation, auprès des pouvoirs publics, des intérêts de l'économie sociale et solidaire,
- l'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises,
- l'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises,
- la contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition de données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Le nouveau contrat économique sectoriel ESS en Rhône Alpes a été signé en novembre 2014 pour une période de 2 ans.

La Communauté urbaine de Lyon, devenue la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, signataire de ce contrat, assure la représentation, au sein des instances décisionnaires, des agglomérations de la Région Rhône-Alpes.

La CRESS a animé un espace de travail afin de co-construire le contrat économique sectoriel avec l'ensemble des acteurs et elle en assure l'animation.

Pour rappel, l'ESS représente sur le territoire métropolitain plus de 10 % de l'emploi, soit près de 63 000 salariés.

a) - Objectifs

Les structures de l'ESS ont démontré leur capacité de résilience en période de crise. La grande majorité de leurs activités s'inscrivent dans le champ de l'économie de proximité qui offre des opportunités d'emploi non-délocalisables et répond à un large spectre de compétences.

De par les valeurs qu'elles défendent, les structures de l'ESS participent à rendre la Métropole de Lyon inclusive, notamment en favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées et en répondant aux besoins non satisfaits de ses habitants.

L'ambition de la Métropole est de construire une stratégie de développement de l'ESS au service de projets économiques innovants de développement local durable. Pour cela, la Métropole souhaite décliner localement les 3 axes du contrat économique sectoriel ESS que sont :

- la promotion,
- l'innovation sociale dans des filières prioritaires,
- l'entrepreneuriat en ESS en lien avec Lyon Ville de l'Entrepreneuriat (LVE).

Le soutien de la collectivité portera sur 2 projets liés à l'axe promotion de l'ESS : l'organisation du Forum de l'emploi solidaire et l'articulation avec la plateforme régionale www.rhone-alpesolidaires.org du site Rhône solidaire animé par l'association Locaux Motiv'. La mission d'ingénierie de projets collectifs innovants sur les filières environnementales participera quant à elle à renforcer l'axe l'innovation sociale et filières prioritaires de la stratégie métropolitaine.

Au-delà des actions inscrites dans le CESS 2014-2016 de la Région Rhône-Alpes et pour lesquels la Métropole souhaite poursuivre son soutien, la présente délibération vise à renforcer le partenariat local avec la CRESS sur le territoire de projet de la Métropole.

b) - Compte-rendu des actions réalisées et programme d'actions 2014

Par délibération n° 2014-0367 du 3 novembre 2014, la Communauté urbaine de Lyon avait attribué une subvention de 46 000 € pour le Forum de l'emploi solidaire, la plateforme web Rhône solidaire et l'ingénierie de projets collectifs innovants sur les filières environnementales.

Forum de l'emploi solidaire

Le Forum de l'emploi solidaire est l'événement phare au niveau régional dédié à l'emploi dans l'ESS à l'attention du grand public. Il accueille chaque année environ 2 000 visiteurs désireux de mieux connaître les métiers de l'ESS et de trouver un emploi qui correspond à leurs attentes. Cette manifestation, qui existe depuis 2008 au niveau régional, est inscrite dans le cadre des rencontres solidaires et du mois de l'ESS, et est labellisée "Lyon ville équitable et durable" par la Ville de Lyon.

L'édition 2014 du Forum de l'emploi solidaire a accueilli 2 200 visiteurs et a réuni 42 exposants, représentant les différentes familles de l'économie sociale et solidaire. 13 conférences et ateliers ont été proposés mobilisant 500 participants. 650 offres d'emplois, de stages et de services civiques ont été publiées.

En 2015, le Forum de l'emploi solidaire est organisé par la CRESS RA et aura lieu le 15 novembre dans les locaux du Conseil régional de Rhône-Alpes.

L'objectif de l'édition 2015 est d'augmenter le nombre de visiteurs, d'exposants et d'offres d'emploi. Le Forum sera organisé selon une logique de parcours (par thématique, secteur d'activité) et des espaces dédiés seront mis en place : entrepreneuriat, jeunes, formation, conseil, etc.

Plateforme web Rhone-solidaires.org

La plateforme www.rhone-alpesolidaires.org est un outil web participatif permettant la promotion de l'économie sociale et solidaire auprès du grand public. Elle rassemble les informations pratiques et les actualités publiées par les structures de l'économie sociale et solidaire (offres d'emploi, événements, newsletter, etc.).

Cette plateforme régionale, portée par la CRESS RA, a été créée en 2007 suite à l'essaimage d'une plateforme existante sur l'agglomération grenobloise. Des déclinaisons locales se sont progressivement développées pour permettre l'animation de réseaux d'acteurs au plus proche des territoires, via des animateurs locaux. Le site www.rhone-solidaires.org est une déclinaison locale de cette plateforme et rayonne sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

La CRESS assure l'articulation technique avec la plateforme régionale www.rhone-alpesolidaires.org, tandis que l'association Locaux Motiv' assure l'accompagnement et la sensibilisation des acteurs locaux à l'utilisation de la plateforme www.rhone-solidaires.org ainsi que l'alimentation de celle-ci en contenus.

Ingénierie de projets collectifs innovants

Cette action a pour objectif de faire émerger des projets collectifs innovants créateurs d'activités et d'emplois sur les filières environnementales. Ces activités nouvelles, répondant à des opportunités de marché ainsi qu'à des besoins identifiés sur les territoires, doivent permettre de positionner les structures de l'ESS sur les filières d'avenir et à fort potentiel d'emplois. Cette mission participe au décroisement de l'économie sociale et solidaire et développe des porosités avec les acteurs de l'innovation technologique.

La CRESS est référente de l'innovation sociale depuis le 1er janvier 2015 au sein du réseau des conseillers en développement par l'innovation de la Région qui vise à faciliter l'accès à l'innovation sous toutes ses formes aux entreprises TPE-PME du territoire. Elle travaille avec l'Agence régionale du développement et de l'innovation (ARDI) sur les synergies possibles avec l'innovation par les usages et co-construit une formation à l'innovation sociale avec l'Agence Rhône-Alpes pour la valorisation de l'innovation sociale et l'amélioration des conditions de travail (ARAVIS).

En 2015, la CRESS, par l'intermédiaire de son chargé de mission projet collectif innovant, apportera son expertise dans l'animation des filières prioritaires identifiées dans la stratégie de développement de l'ESS à l'échelle de la Métropole. Les outils développés devront permettre de positionner les acteurs dans une démarche d'innovation, de coopération et de mutualisation afin de favoriser le changement d'échelle des projets.

Par ses liens avec les secteurs de l'économie conventionnelle, il favorisera le décroisement en accompagnant des démarches de type de pôle territorial de coopération économique (PTCE). Il identifiera les ressources techniques et financières permettant de traduire ces projets collectifs en création d'activités et d'emplois (accompagnement technique et financier, mise en réseau, etc.).

L'objectif sera, à moyen terme, de faire émerger au minimum un projet d'ampleur par filières identifiées et d'anticiper les conditions d'essaimage dès la phase de structuration.

c) Plan de financement prévisionnel 2015

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Achats	31 000	Autres subventions publiques	61 000
Charges spécifiques	45 000	Entreprises ESS	12 000
Pilotage opérationnel	19 500	Ville de Lyon	1 500
Déclinaison locale et gestion de la plateforme	5 000	Métropole de Lyon	44 500
Charges directes	21 000	Région Rhône Alpes	39 900
Charges de personnel	68 633	Ville de Lyon	500
Charges de structures	13 973	FEDER	44 706
Total	204 106	Total	204 106

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant total de 44 500 € au profit de la CRESS Rhône-Alpes, en baisse de 3 % par rapport à l'année 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 44 500 € au profit de l'association Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA) pour son programme d'actions 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 65 - opération n° 0P01O1578.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.